

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ASSURANCES MAGHREBIA

Siège Social : 64, Rue de Palestine – 1002 Tunis –

ASSURANCES MAGHREBIA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 Mai 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mme Emna RACHIKOU (F.M.B.Z -KPMG TUNISIE) et Mr Ghazi HANTOUS (GS Audit & Advisory).

BILAN (exprimé en dinars)

Actifs	Notes	31/12/2025			31/12/2024
		VB	AMORT & PROV	NET	NET
AC1 Actifs incorporels	3.1				
AC11 Investissements de recherche et développement	3.1.1	452 751	141 703	311 048	18 802
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	3.1.2	3 742 712	2 782 085	960 627	707 653
		4 195 463	2 923 788	1 271 674	726 455
AC2 Actifs corporels d'exploitation	3.2				
AC21 Installations techniques et machines	3.2.1	9 810 373	6 912 554	2 897 820	2 292 220
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	3.2.2	3 133 966	1 822 160	1 311 806	1 108 493
		12 944 339	8 734 713	4 209 626	3 400 713
AC3 Placements	3.3				
AC31 Terrains et constructions					
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	9 904 729	3 927 937	5 976 791	6 149 365
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	16 677 178	9 115 702	7 561 476	7 860 835
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC321 Parts dans des entreprises liées	3.3.3	22 674 799		22 674 799	22 674 799
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions et autres titres à revenu variable	3.3.4	119 508 255	4 291 109	115 217 146	93 148 554
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.5	241 073 635	4 460	241 069 175	232 591 791
AC334 Autres prêts	3.3.6	3 612 340		3 612 340	3 508 242
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédant	3.3.7	905 619		905 619	910 945
		414 356 555	17 339 209	397 017 347	366 844 531
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	3.4				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3.4.1	17 046 907		17 046 907	17 032 786
AC531 Provisions pour sinistres	3.4.2	37 889 651		37 889 651	32 403 536
AC550 Provisions d'égalisation et équilibrage	3.4.3	521 325		521 325	494 559
		55 457 882		55 457 882	49 930 881
AC6 Créances	3.5				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises	3.5.1	32 359 767		32 359 767	32 312 386
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	3.5.2	75 735 764	41 600 797	34 134 966	32 109 105
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	3.5.3	3 571 883	413 043	3 158 840	5 658 786
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel	3.5.4	573 380		573 380	292 564
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	110 901		110 901	4 082 785
AC633 Débiteurs divers	3.5.6	13 770 570	3 040 254	10 730 316	12 043 162
		126 122 264	45 054 094	81 068 169	86 498 788
AC7 Autres éléments d'actif	3.6				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3.6.1	14 443 251	4 938 590	9 504 661	3 930 377
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisition reportés	3.6.2	9 618 589		9 618 589	8 423 326
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.3	10 942 073	616 967	10 325 106	8 904 543
AC733 Autres comptes de régularisation	3.6.4	3 032 982		3 032 982	4 181 193
		38 036 896	5 555 557	32 481 338	25 439 438
Total de l'actif		651 113 399	79 607 362	571 506 036	532 840 806

BILAN (exprimé en dinars)

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres	4.1		
CP1 Capital social		45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social		79 573 346	65 319 870
CP4 Autres capitaux propres		19 073 651	19 073 651
CP5 Résultats reportés		3 591	6 689
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		143 650 588	129 400 210
CP6 Résultat de l'exercice		26 092 950	28 361 902
Total des capitaux propres avant affectation		169 743 538	157 762 112
Passif	4.2		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	4.2.1	1 217 760	927 763
PA23 Autres provisions		1 217 760	927 763
PA3 Provisions techniques brutes	4.2.2		
PA310 Provisions pour primes non acquises	4.2.2.1	64 071 485	59 180 754
PA331 Provisions pour sinistres	4.2.2.2	195 800 108	190 421 599
PA341 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes	4.2.2.3	4 249 714	4 565 739
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage	4.2.2.4	521 325	494 559
PA361 Autres provisions techniques	4.2.2.5	2 824 644	2 805 293
		267 467 276	257 467 944
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	4.2.3	28 860 316	26 323 753
PA6 Autres dettes	4.2.4		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.4.1	12 189 506	10 651 128
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.4.2	67 479 645	58 391 821
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	4.2.4.3	922 190	888 177
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.4.4	9 395 575	6 498 884
PA634 Crédoiteurs divers	4.2.4.5	13 599 909	13 170 764
		103 586 825	89 600 774
PA7 Autres passifs	4.2.5		
PA71 Comptes de régularisation passif	4.2.5.1		
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		570 710	623 579
PA712 Autres comptes de régularisation passif		59 612	134 882
		630 321	758 461
TOTAL DU PASSIF		401 762 498	375 078 694
Total des capitaux propres et du passif		571 506 036	532 840 806

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE (exprimé en dinars)

	Notes	OPERATIONS BRUTES 31/12/2025	CESSIONS ET RÉTROCESSION 31/12/2025	OPERATIONS NETTES 31/12/2025	OPERATIONS NETTES 31/12/2024
<i>PRNV1</i> Primes acquises	5.1	289 156 918	(85 806 346)	203 350 571	182 246 610
<i>PRNV11</i> Primes émises et acceptées		294 047 649	(85 820 468)	208 227 181	187 322 876
<i>PRNV12</i> Variation de la provision pour primes non acquises		(4 890 731)	14 121	(4 876 610)	(5 076 266)
<i>PRNT3</i> Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	5.2	20 807 921,991		20 807 922	20 362 898
<i>PRNV2</i> Autres produits techniques	5.3	1 466 075		1 466 075	1 457 766
<i>CHNV1</i> Charges de sinistres	5.4	(189 792 519)	23 891 725	(165 900 793)	(156 129 836)
<i>CHNV11</i> Montants payés	5.4.1	(181 240 085)	18 405 611	(162 834 475)	(151 925 926)
<i>CHNV12</i> Variation de la provision pour sinistres		(8 552 433)	5 486 114	(3 066 319)	(4 203 910)
<i>CHNV2</i> Variation des autres provisions techniques		3 154 573		3 154 573	1 269 901
<i>CHNV3</i> Participation aux bénéfices et ristournes		316 025	460 487	776 512	(140 141)
<i>CHNV4</i> Frais d'exploitation	5.5	(44 893 702)	17 737 130	(27 156 572)	(22 356 054)
<i>CHNV41</i> Frais d'acquisition	5.5.1	(38 458 625)		(38 458 625)	(32 307 391)
<i>CHNV42</i> Variation du montant des frais d'acquisition reportés		1 195 264		1 195 264	2 045 727
<i>CHNV43</i> Frais d'administration	5.5.2	(7 630 340)		(7 630 340)	(8 892 118)
<i>CHNV44</i> Commissions reçues des réassureurs			17 737 130	17 737 130	16 797 728
<i>CHNV5</i> Autres charges techniques	5.6	(2 188 961)		(2 188 961)	(4 513 616)
<i>CHNV6</i> Variation de la provision pour égalisation et équilibrage		(26 765)	26 765	0	4 300 000
<i>RTNV</i> Sous total : Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		77 999 566	(43 690 239)	34 309 327	26 497 528

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<i>RTNV</i> Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		34 309 327	26 497 528
<i>PRNT1</i> Produits des placements (assurance et réassurance)	6.1	37 303 855	35 213 829
<i>PRNT11</i> Revenus des placements		28 226 168	25 839 829
<i>PRNT12</i> Autres produits de placements		5 326 282	5 905 987
<i>PRNT13</i> Reprises de corrections de valeurs sur placements		192 949	520 603
<i>PRNT14</i> Profits provenant de la réalisation des placements		3 558 456	2 947 410
<i>CHNT1</i> Charges des placements	6.2	(5 851 913)	(5 006 059)
<i>CHNT11</i> Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(3 684 117)	(3 638 680)
<i>CHNT12</i> Correction de valeur sur placements		(1 231 022)	(1 113 214)
<i>CHNT13</i> Pertes provenant de la réalisation des placements		(936 775)	(254 165)
<i>CHNT2</i> Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et de réassurance		(20 807 922)	(20 362 898)
<i>PRNT2</i> Autres produits non techniques	6.3	191 431	210 143
<i>CHNT3</i> Autres charges non techniques	6.4	(6 851 402)	(955 451)
Résultat provenant des activités ordinaires		38 293 376	35 597 093
<i>CHNT4</i> Impôts sur le résultat	6.5	(10 167 021)	(5 359 401)
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		28 126 355	30 237 692
Eléments extraordinaires		(2 033 404)	(1 875 790)
Résultat net de l'exercice		26 092 950	28 361 902

État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		312 128 314	287 789 610
Sommes versées pour paiement des sinistres		(158 090 191)	(165 690 808)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		1 177 136	420 453
Décaissements de primes sur les cessions		(42 727 070)	(33 077 098)
Encaissements de sinistres sur les cessions		2 497 172	4 158 436
Commissions versées aux intermédiaires		(24 377 787)	(19 279 519)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(22 903 873)	(19 806 020)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		(53 500 000)	(38 894 709)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		47 000 000	33 500 137
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(51 287 407)	(43 089 323)
Produits financiers reçus		6 470 136	4 853 847
Autres mouvements		(1 007 537)	(1 230 013)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	7.1	15 378 893	9 654 994
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		(1 956 463)	(1 011 696)
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions			5 731 109
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7.2	(1 956 463)	4 719 413
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(14 310 915)	(14 140 939)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	7.3	(14 310 915)	(14 140 939)
Variation de trésorerie			
Trésorerie au début de l'exercice		3 121 124	2 887 656
Trésorerie à la clôture de l'exercice		2 232 639	3 121 124

ANNEXE N°6
TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

		31/12/2025	31/12/2024
HB1	ENGAGEMENTS RECUS	<u>739 861</u>	<u>521 015</u>
	Aval, cautions et garanties sur les agents généraux	739 861	521 015
HB2	ENGAGEMENTS DONNES	<u>3 948 027</u>	<u>3 908 003</u>
	HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données au titre des appels d'offre	3 579 752	3 562 552
	HB24 Autres engagements donnés	368 275	345 451

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des **ASSURANCES MAGHREBIA** se présentent comme suit :

Note 1 : Présentation de la société

Fondée en 1973, ASSURANCES MAGHREBIA est un acteur de référence en matière d'assurance et de réassurance en Tunisie ayant un agrément multi-branches.

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	45 000 000,000 DT
Siège social :	64 Rue de Palestine Tunis Belvédère
Président du Conseil d'Administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Sébastien SANCHEZ
Commissaires aux comptes :	Le cabinet HLB – GSAudit & Advisory et le cabinet FMBZ-KPMG Tunisie

Faits marquants de l'exercice :

Les résultats réalisés par la compagnie au 31-12-2025 sont en ligne avec ses objectifs et les actions entreprises s'inscrivent dans la continuité de ses orientations stratégiques.

La société a poursuivi sa croissance en enregistrant les chiffres suivants :

- Au 31 décembre 2025, la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de **300 654 255 Dinars** contre 272 046 270 Dinars une année auparavant, soit une progression de **10,52%** par rapport à la même période de l'exercice écoulé.
- Les sinistres réglés au 31 décembre 2025 s'élèvent à **178 891 907 Dinars** contre 172 555 612 Dinars à la même période de l'année écoulée, marquant une hausse de **3,67%**.

- Les provisions pour sinistres à payer totalisent **209 154 385 Dinars** au 31 décembre 2025 contre 200 601 952 Dinars au 31 décembre 2024 marquant une hausse de **4,26%**.
- Les produits financiers nets ont connu une évolution pour atteindre **31 451 942 Dinars** au 31 décembre 2025 contre 30 207 770 Dinars au 31 décembre 2024, soit une hausse de **4,12%**.
- Le résultat net a atteint **26 092 950 Dinars** au 31 décembre 2025 contre 28 361 902 Dinars au 31 décembre 2024, soit une baisse de **8%**.

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- Norme IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité
- Norme IFRS S2 relative aux informations à fournir en lien avec les changements climatiques.

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciel :	33%
Agenc, Aménag&Installat° :	10%
Matériel de transport :	20%
Matériel informatique :	15%
Equipement de bureau :	10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA SA » sont comptabilisés et évalués à la clôture conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

La répartition des produits des placements nets de charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la NCT 26.

A la date de clôture, l'évaluation des placements se fait à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision, les plus-values ne sont pas constatées.

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers :

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.

L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait conformément à la NCT 31 soit à la valeur historique. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.

Les parts dans les sociétés civiles immobilières sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées.

Conformément au paragraphe 19 de la NCT 31, les placements immobiliers (immeubles d'exploitation et hors exploitation) font l'objet d'un amortissement selon les règles définies dans la NCT 05. La dotation aux amortissements de chaque exercice est constatée en charges.

Note 2-2-2 : Placements financiers

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

Note 2-3 : Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 2-5 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

- Les frais de gestion de sinistres,
- Les frais d'acquisition,
- Les frais d'administration,
- Les charges de gestion des placements, et
- Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La compagnie Assurances MAGHREBIA a fait appel à un cabinet externe afin de l'assister dans la revue et la mise à jour des clés de répartition permettant le déversement des charges par nature (classe 9) vers les charges par destinations (classe 6) ainsi que dans la revue et la mise à jour des clés analytiques permettant la répartition des charges de la classe 9 entre les branches d'assurance pour les besoins de préparation de l'état B1.

La revue et la mise à jour des clés de déversement et des clés analytiques a permis à la compagnie :

- D'obtenir une visibilité sur la répartition des coûts par nature en coût par destination et de disposer d'une traçabilité de cette répartition.
- De dégager, d'une manière plus précise, la performance de chaque branche d'assurance.
- D'établir une politique tarifaire adéquate en estimant les coûts d'une manière fiable.

Affectation de la masse salariale

La clé de déversement de la section masse salariale correspond au rapport entre la somme de la charge salariale allouée à une destination donnée et le total de la charge salariale. Elle se présente comme suit :

Destination	%
Frais d'administration	21,57%
Frais d'acquisition des contrats	25,40%
Frais de gestion des sinistres	38,06%
Frais de gestion des placements	1,17%
Autres Charges techniques	1,93%
Autres Charges non techniques	11,87%
TOTAL	100,00%

Note 2-6 : Ventilation des charges de personnel

Les charges de personnel sont réparties au 31-12-2025 comme suit :

Charges de personnel:	31/12/2025	Part%	31/12/2024	Part%
Salaires	15 157 035	74,58%	12 954 326	74,99%
Charges sociales	2 878 573	14,16%	2 251 437	13,03%
Autres	2 287 861	11,26%	2 069 195	11,98%
Total	20 323 469	100,00%	17 274 957	100,00%

La répartition de l'effectif employé par catégorie de salariés au 31-12-2025 est comme suit :

Catégorie	nombre
Cadres de Direction	49
Cadres Supérieurs	102
Personnel d'encadrement	62
Agents d'exécution	45
Autres	15
Total	273

Note 2-7 : Note sur le tableau des engagements reçus et donnés

Le montant des engagements reçus représente le montant des intérêts sur les cautions et engagements à l'égard des agents généraux qui s'élève à **739 861 DT** au 31-12-2025 contre 521 015 au 31-12-2024.

Le montant des engagements donnés représente le montant des cautions et garanties de crédit données au titre des appels d'offre qui s'élève au 31-12-2025 à **3 579 752 DT** contre 3 562 552 une année auparavant et des autres engagements liés à l'exploitation qui représente un montant de **368 275 DT** au 31-12-2025 contre 345 451 DT au 31-12-2024.

Note 2-8 : Note sur les parties liées

2-8-1 : Nature de la relation entre la société Assurances Maghrebria et les parties liées :

La société Assurances Maghrebria est la société mère du groupe MAGHREBIA. Le périmètre de consolidation du groupe MAGHREBIA est comme suit :

La Société mère : Assurances Maghrebria S.A.

Les sociétés dépendantes du Groupe : Assurances Maghrebria Vie S.A, Assurances Maghrebria Immobilière S.A, Maghrebria Financière Sicar S.A et Codway S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient :

- 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A,
- 58,70 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A,
- 82,37 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et
- 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

2-8-2 : Politique de fixation des montants de transactions entre les parties liées :

Pour la fixation des montants de transactions communes, la société se réfère au prix de marché appliqué dans les mêmes conditions économiques.

2-8-3 : Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et les parties liées

2-8-3-1 : Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

2-8-3-1-1 Convention de prestation de service conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

La Société *CODWAY* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion juridique.

Cette convention a pris effet à partir du 1 janvier 2018, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

2-8-3-1-2 Convention d'assistance conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* a conclu une convention d'assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec sa filiale la Société *CODWAY* avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- Système d'Information ;
- Assistance et Développement Logiciel ;
- Audit Informatique ;
- Business Process Outsourcing (BPO).

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* a facturé au 31-12-2025 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant de **1 637 466 DT HT**.

2-8-3-1-3 Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *CODWAY* le 3^{ème} étage de l'immeuble sis au 24 rue Royaume d'Arabie Saoudite, à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au 31-12-2025 est fixé à **25 293 DT HT**.

En plus, la société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *CODWAY* le 4^{ème} étage de l'immeuble résidence du Lac Bloc H sis à la rue du Lac Tanganyika, à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au 31-12-2025 est fixé à **64 996 DT HT**.

2-8-3-2 : Conventions conclus entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

2-8-3-2-1 Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au 31-12-2025 est fixé à **32 966 DT HT**.

2-8-3-2-3 Convention de prestation de service conclue entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion des prestations en matière juridique ;
- le contrôle de la conformité ;
- la gestion des risques ;
- l'audit interne ; et
- l'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 3 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de **120.000 DT HT**, sur présentation de facture.

2-8-3-2-3 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié par délégation à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier

2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

A partir du 1^{er} juin 2019, la société ASSURANCES MAGHREBIA propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- des travaux liés au marketing.

En contrepartie, la Société ASSURANCES MAGHREBIA s'engage à régler à la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

2-8-3-3 Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

2-8-3-3-1 Convention de gestion du patrimoine immobilier conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

La Société ASSURANCES MAGHREBIA a confié à la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 1^{er} juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En 2025, la société ASSURANCES MAGHREBIA propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention. L'avenant est entré en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2025.

En contrepartie de ces prestations, la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE a facturé au 31-12-2025 à la société ASSURANCES MAGHREBIA la somme de **289 522 DT HT**.

2-8-3-3-2 Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

- La société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE donne en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA trois locaux de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah Saad à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer au 31-12-2025 est fixé à **41 876 DT HT**.

- En plus, la société « ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE » donne en location à la société « ASSURANCES MAGHREBIA » le local de l'immeuble 12 sis à la Rue Nelson Mandela Tunis. Le loyer au 31-12-2025 est fixé à **166 972 DT HT**.

2-8-3-4 Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société UNION FINANCIERE HOLDING

En vertu de l'accord du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2018, la société *UNION FINANCIERE HOLDING* a facturé en 2025 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* la somme de **1 503 271 DT HT** en contre partie des prestations servies en matière de conseils et d'assistances.

Note 2-9 : Note sur les informations financières liées à la durabilité

Selon la norme IFRS S1 « Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité », Assurances Maghrebria doit fournir des informations significatives sur les Opportunités et Risques liés à la durabilité dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence sur ses perspectives, et qui sont jugées utiles par les principaux utilisateurs des rapports financiers aux fins de la prise de décisions sur la fourniture de ressources à l'entité.

Assurances Maghrebria doit fournir des informations concernant :

- La **Gouvernance** et la gestion des opportunités et risques liés à la durabilité
- La **Stratégie** suivie par la société pour gérer les opportunités et les risques liés à la durabilité
- Le processus de **Gestion de risque** afin d'identifier et surveiller les opportunités et les risques liés à la durabilité.
- Les **Indicateurs et Cibles** de la performance de la société en lien avec les opportunités et les risques liés à la durabilité.

1- La gouvernance

L'objectif des informations financières à fournir sur la gouvernance est de permettre aux utilisateurs des rapports financiers de comprendre les processus, les contrôles et les procédures en matière de gouvernance utilisés par l'entité pour assurer le suivi, la gestion et la surveillance des opportunités et risques liés à la durabilité.

Le cadre apporté par la gouvernance d'Assurances Maghrebria constitue l'un de ses facteurs clés de succès sur le long terme. Cette gouvernance fixe des standards à appliquer, souvent plus exigeants que le cadre réglementaire, et définit les règles de conduite à respecter pour les dirigeants, cadres et employés de la société. Une attention particulière est aussi apportée à la qualité de la composition et des travaux des organes de supervision de la société, principalement représentées par leur Conseil d'Administration et par les Comités spécialisés mandatés par ces Conseils.

Le rôle du conseil d'administration en matière de gouvernance et de gestion des opportunités et risques liés à la durabilité consiste à déterminer les orientations stratégiques des activités de la société et à superviser leur mise en œuvre, notamment les orientations stratégiques pluriannuelles relatives à la responsabilité sociale et environnementale. Il suit régulièrement les opportunités et risques liés à la durabilité, tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures mises en place pour y faire face.

En complément des états financiers et des rapports de gestion, le conseil approuve également un rapport extra-financier présentant les politiques, les actions, les indicateurs de performance ainsi que les résultats liés aux enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance. Ce rapport permet d'apprécier le niveau de responsabilité de la société, sa démarche de durabilité et sa capacité à maîtriser les risques non financiers, dans une optique de transparence à l'égard des parties prenantes.

Afin d'assurer une disponibilité de supervision suffisante, le Conseil d'Administration de Assurances Maghrebia a mandaté certains de ses Administrateurs afin de constituer des Comités du Conseil qui superviseront plus en détail certaines activités critiques. En particulier, le Comité des Risques a validé en 2025 une liste d'indicateurs métriques, définis pour chacun des 8 enjeux RSE retenus par la société, afin de pouvoir mesurer à court, moyen et long terme l'impact des actions entreprises sur chacun de ces enjeux.

Activités du Conseil d'Administration et de ses Comités en matière de durabilité :

- Révision périodique de la politique d'investissement responsable, sa mise en œuvre et son impact sur le portefeuille et le plan d'investissement de la compagnie ;
- Révision périodique du Code de déontologie professionnelle ;
- Approbation du rapport extra-financier ;
- Désignation d'un auditeur indépendant afin d'émettre une opinion d'assurance limitée sur le rapport extra-financier ;
- Présentation d'états financiers certifiés par les Commissaires aux Comptes selon les normes financières internationales afin d'apporter davantage de transparence dans l'information financière communiquée aux actionnaires et au public en général.

2- La Stratégie

Assurances Maghrebia, faisant partie d'UFI Group, est membre du Pacte Mondial des Nations Unies et adhère rigoureusement à cette initiative depuis 2009. Cet engagement volontaire en matière de durabilité a été consolidé par la mise en place de notre démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) initiée au début des années 2020 et pensée comme une évolution rendue logique

et nécessaire par la croissance de l'activité du Groupe Maghrebria et de son impact sur la société dans son ensemble. La participation dès 2021 à un programme pilote proposé par le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET) a apporté les bases méthodologiques nécessaires pour former les parties prenantes à cette démarche. Ces concertations ont permis de convenir des 8 enjeux RSE prioritaires qui structurent les plans d'actions, en concordance avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies.

La publication en décembre 2023 de la Politique RSE a permis d'assurer son ancrage dans la culture d'entreprise et d'articuler notre démarche autour de 4 axes : l'axe Sociétal, l'axe Social, l'axe Environnemental et l'axe Ethique et Gouvernance. Dès 2023, une revue des politiques, chartes et procédures de l'entreprise a été assurée afin d'intégrer les enjeux de durabilité dans les différents processus de gouvernance, de prise de décision et de gestion opérationnelle. En complément, des ateliers ont été organisés afin de proposer, pour chacun des enjeux prioritaires, des cibles mesurables à court, moyen et long terme permettant de structurer une feuille de route efficace, aboutissant à une sélection de métriques approuvés en 2025 par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.

- **Le modèle économique d'Assurances Maghrebria :**

Le modèle économique d'Assurances Maghrebria repose sur la mutualisation des risques : en tant qu'assureur, la société collecte des primes auprès d'un grand nombre d'assurés afin d'indemniser les sinistres subis par certains d'entre eux. Sa rentabilité dépend à la fois de son résultat technique (marge technique des contrats) et de son résultat financier, issu de l'investissement des fonds collectés. La chaîne de valeur s'étend de la conception des produits et la tarification du risque jusqu'à la gestion des sinistres, en passant par la distribution et la gestion des contrats, le tout soutenu par des fonctions critiques clés telles que l'actuariat, la réassurance, la conformité réglementaire et la gestion des actifs.

Les principales parties prenantes :

- Les clients et assurés ;
- Les émetteurs des emprunts obligataires et les bénéficiaires des investissements ;
- L'état ;
- Les salariés ;
- Les réassureurs ;
- Les autres institutions et organismes tels que les banques et les fournisseurs ;

• **Définition et identification des Opportunités et risques liés à la durabilité**

En lien avec le modèle économique et la chaîne de valeur, les opportunités et les risques analysés, ayant impact sur la durabilité de la société et dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence à court, moyen ou long terme sur sa situation, sa performance et ses flux de trésorerie, sont les suivant :

Risques et Opportunités	Principaux postes impactés				Ete due
	Impact	Etat de résultat	Etat de flux de trésorerie	Bilan	
<p>– La hausse de la fréquence et de la gravité des sinistres climatiques est susceptible de rendre certains risques progressivement inassurables. La hausse de la sinistralité peut affecter le secteur soit directement, en pesant sur les assureurs, soit indirectement, par le désengagement des réassureurs ou même leur défaillance, ce qui fragiliserait l'ensemble de la chaîne assurantielle</p>	+/-	-	-	-/+	court, moyen et long terme
	Poste	Charges de sinistres	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Part des réassureurs dans les provisions techniques/Provisions techniques/Placements	
<p>– Un risque de sous-tarification de certains produits d'assurance résultant de la non-prise en compte des enjeux liés au changement climatique dans l'évaluation et la tarification des risques</p>	+/-	-	-	-	moyen et long terme
	Poste	Primes acquises	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	
<p>– Un risque de dépréciation des placements financiers dans les capitaux des sociétés impactées, directement ou indirectement, par l'entrée en vigueur de la réglementation européenne sur l'exportation et la taxation des produits à forte intensité carbone, en perdant leurs compétitivités et leurs performances financières, en particulier pour les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union Européenne</p>	+/-	-	-	-	moyen et long terme
	Poste	Produits et charges des placements	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	
<p>- L'opportunité de concevoir des produits d'assurance innovants liés au changement climatique, tels que l'assurance paramétrique des risques climatiques, dont le principe est d'indemniser automatiquement l'assuré lorsqu'un paramètre climatique (pluie, vent, température, sécheresse) dépasse un seuil prédéfini</p>	+/-	+	+	+	moyen et long terme
	Poste	Primes acquises/ Charges de sinistres	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	
<p>– L'opportunité de conception des produits assurantiels pour projets d'énergie renouvelable couvrant les risques liés à la construction et l'exploitation de parcs solaires, éoliens ou hydrauliques.</p>	+/-	+	+	+	moyen et long terme
	Poste	Primes acquises/ Charges de sinistres	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	

3- La gestion de risque

L'objectif des informations financières à fournir en lien avec la durabilité, concernant la gestion des risques, est de permettre aux utilisateurs des rapports financiers de comprendre les processus suivis par l'entité pour identifier, évaluer, hiérarchiser et surveiller les opportunités et risques liés à la durabilité.

L'appréciation et l'évaluation des risques et opportunités se font selon le principe de double matérialité, en identifiant d'une part les enjeux de durabilité susceptibles d'affecter la performance financière de l'entreprise, et d'autre part les impacts, positifs et négatifs, de ses activités sur la durabilité et sur leur environnement économique et social.

La matérialité financière est appréciée en fonction de l'importance et de la probabilité des risques associés aux enjeux de durabilité, afin d'identifier ceux susceptibles d'affecter significativement la performance économique de l'entreprise.

La matérialité liée à la durabilité, ainsi qu'aux exigences sociales et environnementales, est évaluée en fonction de la gravité, de l'étendue des impacts sociaux et environnementaux, et de la probabilité des risques.

4- Réalisations sur indicateurs clés

L'objectif des informations financières à fournir en lien avec la durabilité qui concernent les indicateurs est de permettre aux utilisateurs des rapports financiers de comprendre la performance de l'entité par rapport aux opportunités et risques liés à la durabilité qui se présentent à elle, notamment ses progrès vers l'atteinte des cibles liées à la durabilité qu'elle a établies et de toute cible qu'elle est tenue d'atteindre.

Dans ce cadre, Le Comité de Gestion des Risques du Conseil d'Administration a approuvé en 2025 une sélection de métriques dédiés à chacun des 8 enjeux qui structurent la politique RSE du Groupe Maghrebria. Les cibles à court, moyen et long terme restent à établir pour chacun de ces métriques.

Le tableau suivant présente les réalisations d'assurances Maghrebria en matière de durabilité pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

	Indicateur	2025	2024	2023
Investissement Responsable	Montant des investissements durables engagés en DT	0	0	0
Inclusion financière	Nombre de clients de micro assurance	0	0	0
	Montant des emprunts obligataires souscrits auprès des institutions de micro crédit en DT	9 400 000	12 500 000	18 000 000
Financement de l'État	Montants des emprunts obligataires et emprunts national souscrits en DT	149 509 635	114 099 610	96 782 010
Santé et sécurité au travail	Analyse des risques liés à la santé et à la sécurité au travail (SST) et mise en place d'un plan d'atténuation des risques SST y compris les risques psychosociaux (Oui/Non)	Oui	Oui	Oui
Droit de l'Homme	L'existence d'une politique aux sein de l'entreprise relative aux droits de l'Homme (Oui/ Non)	Oui Intégrée dans le Code d'Ethique et au niveau de l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs	Oui Intégrée dans le Code d'Ethique et au niveau de l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs	Oui Intégrée dans le Code d'Ethique et au niveau de l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs
	Si Oui, est-ce que cette politique couvre les fournisseurs (Oui/ non)	Oui	Oui	Oui
Changements climatiques	Émissions directes de GES (Scope 1)	88 T CO2	87 TCO2	95 TCO2
	Émissions directes de GES (Scope 2)			
Actions d'atténuation des changements climatiques	Nombre d'arbres implantés dans le cadre du projet de décarbonisation par le reboisement et les investissements forestiers durables	3750	5000	-
	Montant investi dans des projets d'énergie renouvelable.	-	-	-
	Existence d'une politique générale d'atténuation des risques liés aux changements climatiques (Oui/Non)	Non** Mais nous menons une campagne annuelle de reboisement	Non** Mais nous menons une campagne annuelle de reboisement	Non
Intensité énergétique	Ratio d'intensité énergétique de l'entreprise : la consommation énergétique absolue (numérateur) divisé par le paramètre spécifique de l'organisation (dénominateur)	0,695 Kwh/kDT de CA	0,758 Kwh/kDT de CA	0,894 Kwh/kDT de CA
Eau et effluent	Volume total d'eau prélevé par source	968 m3	3527 m3*	3703 m3*
	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée	0%	0%	0%
Diversité des organes de direction	Le pourcentage de femmes au sein des instances de gouvernance et de direction de l'organisation.*	35%	35%	35%
	Le pourcentage des femmes au sein des comités du Conseil d'Administration.*	44,44%	44,44%	44,44%
Diversité et Egalité des Chances	Le ratio entre la rémunération moyenne des hommes et la rémunération moyenne des femmes et ce par catégorie professionnelle.*	Cadre : 99,4% Maîtrise : 97,9% Agent d'exécution : 101,7%	Cadre : 101,8% Maîtrise : 99,8% Agent d'exécution : 106,9%	Cadre : 101,5% Maîtrise : 102,7% Agent d'exécution : 100,4%

*Chiffres du groupe

**Comme indiqué dans son Rapport Extra-Financier de l'année 2024, le Groupe Assurances Maghrebria a pour ambition d'intensifier son programme de reboisement afin d'avoir planté, dès la fin de l'année 2026, un nombre d'arbres permettant, à maturité, l'absorption de l'équivalent du total des émissions de gaz à effet de serre du Groupe d'Assurance.

Note 3 : Les actifs

Les mouvements effectués sur les éléments de l'actif sont :

3-1 : Les actifs incorporels

3-1-1 : Investissements de recherche et développement

Cette rubrique comprend les développements en interne des solutions informatique pour les besoins de la société. Au 31-12-2025 ceux-ci totalisent **311 048 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Concept & développement	452 751	141 703	311 048	18 802	292 246	1554,33%
Total	452 751	141 703	311 048	18 802	292 246	1554,33%

3-1-2 : Concessions, brevets, licences, marques

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **960 627 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Logiciels	3 544 060	2 593 375	950 685	697 711	252 974	36,26%
Autres immobilisations incorporelles	198 652	188 710	9 942	9 942	0	0
Total	3 742 712	2 782 085	960 627	707 653	252 974	35,75%

3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

3-2-1 : Installations techniques et machines

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **2 897 820 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Aménagements Agencements et Installations	4 687 671	3 094 626	1 593 045	780 898	812 147	104,00%
Matériels de transport	1 067 871	981 239	86 632	128 338	-41 706	-32,50%
Matériels informatique	4 054 831	2 836 688	1 218 143	1 382 985	-164 842	-11,92%
Total	9 810 373	6 912 554	2 897 820	2 292 220	605 600	26,42%

3-2-2 : Autres installations, outillage et mobilier

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **1 311 806 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Equipements de bureaux	1 801 861	1 322 538	479 322	366 691	112 631	30,72%
Autres Immobilisations	1 332 105	499 621	832 484	741 801	90 682	12,22%
Total	3 133 966	1 822 160	1 311 806	1 108 493	203 313	18,34%

3-3 : Placements

La défalcation des placements admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2025 est comme suit :

Actifs admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2025						
Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue en représentation	Valeur non retenue en représentation
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	149 509 635	4 460	0	149 505 175	149 505 175	0
Emprunts obligataires	50 064 000	0	0	50 064 000	50 064 000	0
Placements immobiliers	26 581 906	0	13 043 639	13 538 267	11 773 195	1 765 072
Actions de sociétés cotées en bourse	68 038 951	253 653	0	67 785 298	45 784 110	22 001 187
Parts et actions dans les OPCVM	33 452 637	2 323 896	0	31 128 741	31 128 741	0
Parts dans les SICAR	4 536 914	5 205	0	4 531 709	4 531 709	0
Actions et titres non cotées	36 154 553	1 708 355	0	34 446 198	21 748 898	12 697 299
Autres placements	41 500 000	0	0	41 500 000	41 500 000	0
Total	409 838 596	4 295 570	13 043 639	392 499 387	356 035 828	36 463 559

3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **5 976 791 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains et constructions d'exploitation						
Terrains d'exploitation	3 623 448	0	3 623 448	3 623 448	0	0,00%
Constructions d'exploitation	6 281 281	3 927 937	2 353 343	2 525 917	-172 574	-6,83%
Total	9 904 729	3 927 937	5 976 791	6 149 365	-172 574	-2,81%

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **7 561 476 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains et constructions hors exploitation						
Terrains hors exploitation	888 115	0	888 115	888 115	0	0,00%
Constructions hors exploitation	12 013 990	9 115 702	2 898 288	3 197 647	-299 359	-9,36%
Parts et actions des sociétés immobilières	3 775 072	0	3 775 072	3 775 072	0	0,00%
Total	16 677 178	9 115 702	7 561 476	7 860 835	-299 359	-3,81%

La part dans les sociétés immobilières est constituée par la participation dans le capital de la société Assurances Maghrebria Immobilière à hauteur de 56%. La société Assurances Maghrebria Immobilière opère dans le secteur immobilier.

3-3-3 : Placements dans les entreprises liées

Cette rubrique comprend la participation d'ASSURANCES MAGHREBIA dans le capital des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence dominante. Elle présente au 31-12-2025 un solde de **22 674 799 DT**.

Désignation	Activité	% de contrôle	Nbr d'actions	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
				Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette		
MAGHREBIA VIE	Assurance VIE	58,70%	14 674 600	14 996 077	0	14 996 077	14 996 077	0	0,00%
CODWAY	Services	100%	340 995	3 347 119	0	3 347 119	3 347 119	0	0,00%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	Capital risque	100%	411 843	4 331 604	0	4 331 604	4 331 604	0	0,00%
Total				22 674 799	0	22 674 799	22 674 799	0	0,00%

3-3-4 : Actions et autres titres à revenus variables

Présentant un solde arrêté au 31-12-2025 de **115 217 146 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette		
ACTIONS & TITRES COTES	53 098 184	253 653	52 844 531	44 192 773	8 651 758	19,58%
Parts OPCVM	33 452 637	2 323 896	31 128 741	18 688 407	12 440 334	66,57%
ACTIONS & TITRES NON COTES	32 957 434	1 713 560	31 243 874	30 267 374	976 500	3,23%
Total	119 508 255	4 291 109	115 217 146	93 148 554	22 068 592	23,69%

3-3-5 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2025 de **241 069 175 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette		
Bons de trésors assimilables	95 447 135	4 460	95 442 675	58 095 791	37 346 883	64,29%
Obligations	104 126 500	0	104 126 500	105 496 000	-1 369 500	-1,30%
Placements à Court et Moyen Terme	41 500 000	0	41 500 000	69 000 000	-27 500 000	-39,86%
Total	241 073 635	4 460	241 069 175	232 591 791	8 477 383	3,64%

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des BTA est portée en Produits si le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement calculé de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les titres émis par l'Etat se détaillent comme suit :

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Surcote cumulées	Surcote de l'exercice	Décotes cumulées	Décotes de l'exercice
- BTA 6,5% 06/ 2025	-	-	-	-	-	207 321
- BTA 6,3% 10/2026	2 897 700	3 000 000	-	-	91 945	12 422
- BTA 6,3% 03/2026	2 195 933	2 400 000	-	-	197 561	29 805
- BTA 6,6% 03/2027	2 799 550	3 000 000	-	-	166 239	25 247
- BTA 7,2% 02/2027	6 043 464	6 480 000	-	-	345 283	73 934
- BTA 7,4% 02/2030	11 331 238	12 500 000	-	-	360 909	91 180
- BTA 7,2% 05/2027	6 465 200	6 800 000	-	-	248 562	56 229
- BTA 7,5% 07/2032	8 645 000	10 000 000	-	-	413 092	99 944
- BTA 7,5% 01/2028	4 476 950	4 900 000	-	-	270 532	66 692
- BTA 8% 11/2030	2 918 400	3 200 000	-	-	109 522	26 746
- BTA 7,5% 12/2028	1 983 300	2 200 000	-	-	106 376	31 130
- BTA 9,4% 08/2033	15 937 050	16 021 000	-	-	4 029	4 029
- BTA 9,49% 06/2034	10 000 000	10 000 000	-	-	-	-
- BTA 9,37% 06/2029	10 000 000	10 000 000	-	-	-	-
- BTA 9,5% 08/2035	9 753 350	9 700 000	189	189	-	-
TOTAL	95 447 135	100 201 000	189	189	2 314 049	724 679

La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture ».

3-3-6 : Autres prêts

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **3 612 340 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Prêts au Personnel	3 612 340	3 508 242	104 098	2,97%
Total	3 612 340	3 508 242	104 098	2,97%

3-3-7 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **905 619 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	905 619	910 945	-5 325	-0,58%
Total	905 619	910 945	-5 325	-0,58%

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3-4-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions pour primes non acquises. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **17 046 907 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Provisions pour primes non acquises incendie	3 034 892	2 863 164	171 728	6,00%
Provisions pour primes non acquises individuel accident	151 903	100 860	51 043	50,61%
Provisions pour primes non acquises vol	215 442	214 059	1 383	0,65%
Provisions pour primes non acquises maladie	4 919 057	4 518 927	400 130	8,85%
Provisions pour primes non acquises risques spéciaux	5 421 183	5 564 144	-142 961	-2,57%
Provisions pour primes non acquises responsabilité civile	2 968 405	3 145 860	-177 455	-5,64%
Provisions pour primes non acquises maritime	336 025	625 772	-289 747	-46,30%
Total	17 046 907	17 032 786	14 121	0,08%

3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2025 de **37 889 651 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Provision SAP incendie	13 583 011	10 298 320	3 284 691	31,90%
Provision SAP auto	4 608 069	4 454 377	153 691	3,45%
Provision SAP individuel accident	148 926	42 326	106 600	251,86%
Provision SAP vol	435 706	476 750	-41 044	-8,61%
Provision SAP G. maladie	3 817 414	3 179 548	637 865	20,06%
Provision SAP risques spéciaux	4 365 416	3 412 767	952 650	27,91%
Provision SAP responsabilité civile	7 036 705	6 403 730	632 975	9,88%
Provision SAP maritime	3 894 405	4 135 719	-241 314	-5,83%
Total	37 889 651	32 403 536	5 486 114	16,93%

3-4-3 : Provisions d'égalisation et équilibrage

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions d'égalisation et équilibrage, elle présente un solde au 31-12-2025 de **521 325 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Provisions d'égalisation et équilibrage Groupe Décès	521 325	494 559	26 765	5,41%
Total	521 325	494 559	26 765	5,41%

3-5 : Créances

Ventilation des créances au 31-12-2025 selon la durée résiduelle :

Créances:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
AC6	Créances				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	75 140 115	19 412 457	13 542 960	108 095 531
AC611	Primes acquises et non émises	30 427 212	1 932 555	0	32 359 767
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	44 712 902	17 479 902	13 542 960	75 735 764
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	-822 700	3 981 540	413 043	3 571 883
AC63	Autres créances	7 269 047	3 778 219	3 407 584	14 454 850
AC631	Personnel	573 380	0	0	573 380
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	110 901	0	0	110 901
AC633	Débiteurs divers	6 584 767	3 778 219	3 407 584	13 770 570
		81 586 461	27 172 215	17 363 587	126 122 264

3-5-1 : Primes acquises et non émises

Cette rubrique englobe les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises minorées des primes à annuler, elle présente un solde au 31-12-2025 de **32 359 767 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
P.A.N.E. incendie	164 105	171 731	-7 626	-4,44%
P.A.N.E. maladie	33 335 333	33 001 418	333 915	1,01%
P.A.N.E. Risques spéciaux	12 457	0	12 457	
P.A.N.E. responsabilité civile	53 604	112 358	-58 754	-52,29%
Total P.A.N.E. (a)	33 565 500	33 285 508	279 992	0,84%
Primes à annuler Incendie	201 856	175 726	26 130	14,87%
Primes à annuler Auto	511 574	473 972	37 602	7,93%
Primes à annuler Individuel Accident	9 649	7 291	2 358	32,33%
Primes à annuler Vol	794	425	369	86,96%
Primes à annuler Maladie	301 580	198 442	103 138	51,97%
Primes à annuler Risques spéciaux	68 324	61 011	7 313	11,99%
Primes à annuler responsabilité civiles	99 836	36 496	63 340	173,55%
Primes à annuler Maritime	12 120	19 759	-7 639	-38,66%
Total Primes à annuler (b)	1 205 733	973 122	232 611	23,90%
(a) - (b)	32 359 767	32 312 386	47 381	0,15%

3-5-2 : Autres Créances nées d'opérations d'assurances directes

Il s'agit des montants dus par les agents généraux, les courtiers, les succursales et les assurés (primes à encaisser, primes en contentieux ...). La base de calcul des provisions pour créances douteuses tient compte des dispositions de l'article 5 de la décision n° 01/2021 du premier décembre 2021 du Comité Général des Assurances fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance.

Les autres créances présentent au 31-12-2025 un solde net de **34 134 966 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Créances sur les assurés	47 294 218	46 225 426	1 068 792	2,31%
Créances sur les intermédiaires	9 723 464	10 200 864	-477 400	-4,68%
Contentieux primes	15 051 751	12 407 455	2 644 296	21,31%
Provisions pour créances douteuses	-37 934 467	-36 802 858	-1 131 608	3,07%
Agences en contentieux	3 610 793	3 612 069	-1 276	-0,04%
Provisions pour créances douteuses	-3 610 793	-3 612 069	1 276	-0,04%
Comptes des co-assureurs actif	55 537	125 333	-69 796	-55,69%
Provisions pour créances douteuses	-55 537	-47 114	-8 423	17,88%
Total	34 134 966	32 109 105	2 025 861	6,31%

3-5-3 : Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **3 158 840 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Comptes courants des cédantes	3 158 840	5 658 786	-2 499 946	-44,18%
Autres créances nées d'opérations de réassurance	413 043	413 043	0	0,00%
Provisions pour créances douteuses	-413 043	-413 043	0	0,00%
Total	3 158 840	5 658 786	-2 499 946	-44,18%

3-5-4 : Personnel

Cette rubrique englobe principalement les avances et acomptes accordées au personnel. Elle présente au 31-12-2025 un solde de **573 380 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Avance sur salaires	457 147	289 346	167 801	57,99%
Solde de tout compte	116 160	2 947	113 212	3841,47%
Autres	73	270	-197	-73,01%
Total	573 380	292 564	280 816	95,98%

3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **110 901 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Impôts Acomptes Provisionnels	98 377	98 377	0	0,00%
Etat impôts sur les bénéfices	0	3 972 992	-3 972 992	-100,00%
Retenue sur salaire prêt CNSS	12 524	11 417	1 107	9,70%
Total	110 901	4 082 785	-3 971 884	-97,28%

3-5-6 : Débiteurs divers

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2025 de **10 730 316 DT** qui se détail comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
IDA	2 889 934	3 496 591	-606 657	-17,35%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-1 107 609	-1 578 437	470 829	-29,83%
Anticipation	3 364 854	6 148 520	-2 783 666	-45,27%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-1 002 140	-1 652 074	649 933	-39,34%
Sinistres Contentieux Provisoires	919 528	680 466	239 062	35,13%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-824 005	-460 300	-363 705	79,01%
Sinistres payés par agents	704 518	1 785 049	-1 080 531	-60,53%
Saisie Arrêt	1 595 885	1 538 612	57 273	3,72%
Chèques consignés	3 449 786	1 786 600	1 663 186	93,09%
Gestion Pour Compte Sinistres AUTO	59 571	27 292	32 278	118,27%
Compte d'attente	394 769	81 618	313 151	383,68%
Débiteurs divers	391 725	324 725	66 999	20,63%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-106 500	-135 500	29 000	-21,40%
Total	10 730 316	12 043 162	-1 312 847	-10,90%

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Avoir en banque, CCP, chèques et caisse

Cette rubrique totalise les effets à l'encaissement, les valeurs à recevoir, les valeurs en contentieux et les avoirs en banques. Elle présente un solde au 31-12-2025 de **9 504 661 DT**. Les soldes des comptes bancaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change sont constatés en résultat.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Effets à l'encaissement	673 689	691 410	-17 721	-2,56%
chèques impayés	3 656	1 430	2 226	155,65%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-506 627	-484 775	-21 852	4,51%
Virements à recevoir	7 101 305	601 189	6 500 116	1081,21%
Valeurs en contentieux	4 431 963	4 397 737	34 226	0,78%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-4 431 963	-4 397 737	-34 226	0,78%
Banques	2 199 259	3 088 138	-888 879	-28,78%
CCP	14 809	14 809	0	0,00%
Caisse	18 570	18 177	394	2,17%
Total	9 504 661	3 930 377	5 574 284	141,83%

3-6-2 : Frais d'acquisitions reportés

Les frais d'acquisitions reportés correspondent à la fraction non imputable à l'exercice 2025 des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes et externes d'acquisitions tels qu'ils ressortent de la répartition des charges de l'exercice.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2025 à **9 618 589 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Frais d'acquisitions reportés Incendie	698 241	626 699	71 543	11,42%
Frais d'acquisitions reportés Auto	6 391 840	5 098 085	1 293 755	25,38%
Frais d'acquisitions reportés Individuel Accident	207 637	324 827	-117 190	-36,08%
Frais d'acquisitions reportés Vol	76 980	78 284	-1 304	-1,67%
Frais d'acquisitions reportés Santé	687 709	689 452	-1 742	-0,25%
Frais d'acquisitions reportés Risques spéciaux	849 892	868 467	-18 575	-2,14%
Frais d'acquisitions reportés responsabilité civiles	626 920	588 117	38 803	6,60%
Frais d'acquisitions reportés Maritime	79 369	149 395	-70 026	-46,87%
Total	9 618 589	8 423 326	1 195 264	14,19%

3-6-3 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2025 à **10 325 106 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Intérêts courus	10 099 006	8 617 981	1 481 025	17,19%
loyers courus	843 067	874 897	-31 830	-3,64%
Provisions pour créances douteuses	-616 967	-588 335	-28 632	4,87%
Total	10 325 106	8 904 543	1 420 563	15,95%

3-6-4 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décôte calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance. Elle présente un solde au 31-12-2025 de **3 032 982 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Différence sur les prix de remboursement	2 314 049	3 774 359	-1 460 311	-38,69%
Charges constatées d'avance	718 934	406 833	312 100	76,71%
Total	3 032 982	4 181 193	-1 148 210	-27,46%

Note 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **169 743 538 DT** contre 157 762 112 DT au 31-12-2024, enregistrant une hausse de 7,59%.

Le capital social s'élève à 45 000 000 DT constitué par 4 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

Les mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Capital social	45 000 000	45 000 000	0	0,00%
Réserves et primes liées au capital social				
Réserve Légale	4 500 000	4 500 000	0	0,00%
Réserves Facultatives	71 070 000	57 180 000	13 890 000	24,29%
Réserves pour Fonds Social	4 003 346	3 639 870	363 476	9,99%
Autres capitaux propres				
Réserves pour réinvestissement exonères	18 326 960	18 326 960	0	0,00%
Réserves spéciales de réévaluation	746 691	746 691	0	0,00%
Résultats reportés	3 591	6 689	-3 098	-46,32%
Résultat de l'exercice	26 092 950	28 361 902	-2 268 951	-8,00%
Total	169 743 538	157 762 112	11 981 426	7,59%

Le résultat au 31 décembre 2025 est de **26 092 950 DT** soit **5,798 DT** par action contre 28 361 902 DT soit 6,303 DT par action réalisé au 31 décembre 2024.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2025, l'affectation du résultat de l'exercice 2024 est comme suit :

Résultat Net 2024	28 361 901,761 DT
+ Report à nouveau antérieur	6 688,910 DT
Premier reliquat	28 368 590,671 DT
- Réserve légale	0,000 DT
Deuxième reliquat	28 368 590,671 DT
- Réserve pour Fonds social	300 000,000 DT
Troisième reliquat	28 068 590,671 DT
- Réserves facultatives	13 890 000,000 DT
Quatrième reliquat	14 178 590,671 DT
- Dividendes (3,150 DT par action)	14 175 000,000 DT
Cinquième reliquat	3 590,671 DT
- Report à nouveau	3 590,671 DT
Sixième reliquat	0,000 DT

Tableau d'évolution des capitaux propres

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves conformément à la décision de l'AGO du 30 mai 2025 se détaille comme suit :

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2024									
Avant affectation	45 000 000	4 500 000	746 691	18 326 960	57 180 000	3 639 870	6 689	28 361 902	157 762 112
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 30-05-2025					13 890 000	300 000	-3 098	-14 186 902	0
Dividendes à distribuer								-14 175 000	-14 175 000
Soldes au 31/12/2024									
Après affectation	45 000 000	4 500 000	746 691	18 326 960	71 070 000	3 939 870	3 591	0	143 587 112

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, les réserves non distribuables se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Réserves légales (non distribuable)	4 500 000	4 500 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables non soumises à la RAS	2 300 000	2 300 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables soumises à la RAS	16 076 960	16 076 960	0	0,00%
Total	22 876 960	22 876 960	0	0,00%

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions pour autres risques et charges

Sous cette rubrique sont comptabilisées les provisions constatées sur dossiers en contentieux et qui présentent au 31-12-2025 un solde de **1 217 760 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Autres provisions	1 217 760	927 763	289 997	31,26%
Total	1 217 760	927 763	289 997	31,26%

4-2-2 : Provisions techniques brutes :

4-2-2-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise **64 071 485 DT** au 31-12-2025.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
P.P.N.A. incendie	4 812 710	4 506 684	306 025	6,79%
P.P.N.A. automobile	39 465 838	35 652 174	3 813 664	10,70%
P.P.N.A. individuelle accident	887 382	799 366	88 016	11,01%
P.P.N.A. vol	297 265	310 655	-13 389	-4,31%
P.P.N.A. maladie	7 944 727	7 118 673	826 054	11,60%
P.P.N.A. risques spéciaux	5 446 154	5 646 282	-200 128	-3,54%
P.P.N.A. responsabilité civile	4 878 812	4 404 372	474 440	10,77%
P.P.N.A. maritime	338 597	742 548	-403 951	-54,40%
Total	64 071 485	59 180 754	4 890 731	8,26%

4-2-2-2 : Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer sont évaluées dossier par dossier.

La provision pour sinistres matériels automobile est déterminée concurremment selon trois méthodes :

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode de la cadence des règlements.

La méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

Les provisions pour sinistres sont majorées des chargements de gestion et des estimations des ouvertures tardives (selon des formules actuarielles et compte tenu de l'historique de la compagnie).

31/12/2025			
SAP_sans chargement	Estimation (IBNR)	chargement Légal	TOTAL
170 887 345	22 889 067	15 377 974	209 154 385

Les provisions pour sinistres à payer présentent au 31-12-2025 un solde net des prévisions de recours de **195 800 108 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
SAP Incendie	18 872 346	15 685 215	3 187 131	20,32%
SAP Automobile	146 362 599	145 194 404	1 168 195	0,80%
SAP Individuel accident	374 784	226 904	147 881	65,17%
SAP Vol	548 291	589 067	-40 776	-6,92%
SAP maladie	20 815 294	16 774 233	4 041 061	24,09%
SAP Risques spéciaux	4 516 639	3 646 010	870 629	23,88%
SAP Responsabilité civile	13 216 118	13 804 045	-587 927	-4,26%
SAP Transport maritime	4 448 315	4 682 075	-233 760	-4,99%
Total	209 154 385	200 601 952	8 552 433	4,26%
Prévisions de recours auto	-11 973 835	-7 326 518	-4 647 317	63,43%
Prévisions de recours incendie	-10 451	-14 375	3 925	-27,30%
Prévisions de recours maladie	-568 000	-2 062 960	1 494 960	-72,47%
Prévisions de recours responsabilité civile	-66 111	-96 387	30 276	-31,41%
Prévisions de recours transport maritime	-735 881	-680 113	-55 768	8,20%
Total	-13 354 277	-10 180 353	-3 173 924	31,18%
Total	195 800 108	190 421 599	5 378 509	2,82%

4-2-2-3 : Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant du au titre des bénéfices n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **4 249 714 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Incendie	896 038	952 285	-56 247	-5,91%
Auto	1 583 870	1 494 106	89 764	6,01%
Individuelle accident	335 158	325 760	9 398	2,88%
Vol	4 016	2 629	1 386	52,73%
Maladie	702 310	1 013 598	-311 288	-30,71%
Risques spéciaux	224 793	229 880	-5 087	-2,21%
Responsabilité civil	130 242	102 757	27 486	26,75%
Maritime	373 288	444 725	-71 437	-16,06%
Total	4 249 714	4 565 739	-316 025	-6,92%

4-2-2-4 : Provision pour égalisation

Les provisions d'égalisation Groupe Décès permettent d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurances de groupe contre le risque décès.

Le total des provisions d'égalisation au 31-12-2025 est de **521 325 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Groupe Décès	521 325	494 559	26 765	5,41%
Total	521 325	494 559	26 765	5,41%

4-2-2-5 : Autres provisions techniques

Cette rubrique englobe les provisions mathématiques des rentes et les provisions pour risques en cours. Elle présente au 31-12-2025 un solde de **2 824 644 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Provision Mathématique Rente AT	1 393 158	1 474 416	-81 258	-5,51%
Provision Mathématique Rente Incendie	2 679	2 854	-176	-6,15%
Provision Mathématique Auto	14 651	15 068	-417	-2,77%
Provision Mathématique Maladie	1 414 156	1 100 837	313 319	28,46%
Total	2 824 644	2 593 176	231 468	8,93%
Provisions pour risques en cours Maladie	0	212 117	-212 117	-100,00%
Total	2 824 644	2 805 293	19 351	0,69%

4-2-3 : Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **28 860 316 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	28 860 316	26 323 753	2 536 563	9,64%
Total	28 860 316	26 323 753	2 536 563	9,64%

4-2-4 : Autres dettes

Ventilation des dettes au 31-12-2025 selon la durée résiduelle :

Dettes:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
PA6	Autres dettes				
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 084 355	8 105 151	0	12 189 506
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	22 972 039	44 507 606	0	67 479 645
PA621	Parts de réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	22 972 039	44 507 606	0	67 479 645
PA63	Autres dettes	16 840 719	5 214 574	1 862 380	23 917 674
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	70 343	440 731	411 116	922 190
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9 395 575	0	0	9 395 575
PA634	Créditeurs divers	7 374 802	4 773 843	1 451 264	13 599 909
		43 897 113	57 827 332	1 862 380	103 586 825

4-2-4-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **12 189 506 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Comptes courants agents	8 104 862	8 982 411	-877 549	-9,77%
Sinistres en instance de règlement	3 223 008	664 125	2 558 882	385,30%
Comptes courants de co-assureurs	861 323	1 004 302	-142 979	-14,24%
Autres	313	289	24	8,36%
Total	12 189 506	10 651 128	1 538 378	14,44%

4-2-4-2 : Dettes nées d'opérations de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **67 479 645 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Comptes réassureur individuel	67 479 645	58 391 821	9 087 824	15,56%
Total	67 479 645	58 391 821	9 087 824	15,56%

4-2-4-3 : Dépôts et cautionnement reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles et des agents généraux. Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **922 190 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Dépôts et cautionnement agent général	480 002	443 718	36 284	8,18%
Autres dépôts et cautionnements (sur loyer)	442 187	444 459	-2 271	-0,51%
Total	922 190	888 177	34 013	3,83%

4-2-4-4 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **9 395 575 DT**. Le solde est détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Retenue à la source	4 215 173	3 704 063	511 110	13,80%
Impôts sur sociétés / retenue à la source	1 993 115	0	1 993 115	
Retenue sur salaires	1 153 158	918 307	234 852	25,57%
Contributions Fiscales	2 033 404	1 875 790	157 614	8,40%
Autres	724	724	0	0,00%
Total	9 395 575	6 498 884	2 896 691	44,57%

4-2-4-5 : Crédoiteurs divers

Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **13 599 909 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Dividendes et tantième à payer	242 883	242 798	85	0,04%
Personnel charges à payer	3 192 847	2 684 122	508 725	18,95%
Créditoires divers charges à payer	3 735 034	3 913 742	-178 708	-4,57%
Créditoires divers	98 360	42 329	56 032	132,37%
Produits / commission retour	565 954	1 107 962	-542 007	-48,92%
Assurances Maghreb Vie	4 528 440	4 767 795	-239 354	-5,02%
IDA	102 192	0	102 192	
Anticipation	317 653	0	317 653	
Sinistres Contentieux Provisoires	357 527	0	357 527	
Rejet virements	457 293	412 017	45 276	10,99%
Autres	1 726	0	1 726	
Total	13 599 909	13 170 764	429 146	3,26%

4-2-5 : Autres passifs

4-2-5-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **630 321 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Amortissement surcote	188,597	0,000	188,597	
Report de commissions reçues des réassureurs	570 710	623 579	-52 869	-8,48%
Produits constatés d'avance	59 423	134 882	-75 459	-55,94%
Total	630 321	758 461	-128 140	-16,89%

Note 5 : Etat de résultat technique

5-1 : Primes acquises

Cette rubrique présente un solde net au 31-12-2025 de **203 350 571 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Primes émises et acceptées	300 654 255	272 046 270	28 607 985	10,52%
Annulations sur exercices antérieurs	-3 786 005	-2 345 169	-1 440 836	61,44%
Ristournes sur primes	-2 867 982	-2 450 696	-417 287	17,03%
Variation des primes à annuler	-232 611	1 332 965	-1 565 576	-117,45%
Variation des primes acquises et non émises	279 992	46 347	233 645	504,12%
Primes cédées	-85 820 468	-81 306 841	-4 513 627	5,55%
Variation des provisions pour primes non acquises nettes	-4 876 610	-5 076 266	199 657	-3,93%
Total	203 350 571	182 246 610	21 103 961	11,58%

La répartition du Chiffre d'affaires par canal de distribution se présente comme suit :

Canal	31/12/2025	Part%	31/12/2024	Part%
Agents	128 699 147	42,81%	116 190 446	42,71%
Bureaux	75 865 481	25,23%	81 525 556	29,97%
Courtiers	96 089 627	31,96%	74 330 268	27,32%
Total	300 654 255	100,00%	272 046 270	100,00%

La répartition du Chiffre d'affaires par zone géographique se présente comme suit :

Zone	31/12/2025	Part%	31/12/2024	Part%
Grand Tunis	242 789 087	80,75%	219 351 812	80,63%
Sfax et Sud	28 172 133	9,37%	23 845 070	8,77%
Sousse et Centre	23 947 675	7,97%	21 489 078	7,90%
Bizerte et Nord	5 745 359	1,91%	7 360 310	2,71%
Total	300 654 255	100,00%	272 046 270	100,00%

5-2 : Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques.

Cette rubrique se détaille au 31-12-2025 comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Produits de placements bruts	37 303 855	35 213 829	2 090 027	5,94%
Charges de placements	-5 851 913	-5 006 059	-845 854	16,90%
Produits de placements nets (a)	31 451 942	30 207 770	1 244 172	4,12%
Total provisions techniques (b)	280 821 553	267 648 297	13 173 256	4,92%
Total des capitaux propres (c)	143 650 588	129 400 210	14 250 378	11,01%
Total [a * b / (b + c)]	20 807 922	20 362 898	445 024	2,19%

5-3 : Autres produits techniques

Les autres produits techniques présentent un solde au 31-12-2025 de **1 466 075 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Intérêts perçus	338	1 544	-1 206	-78,10%
Autres produits techniques	1 465 737	1 456 222	9 516	0,65%
Total	1 466 075	1 457 766	8 310	0,57%

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31-12-2025 un solde net de **162 834 475 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Sinistres payés	178 891 907	172 555 612	6 336 296	3,67%
Recours et sauvetages encaissés	-11 506 420	-5 988 956	-5 517 465	92,13%
Frais sur gestion des sinistres	11 628 196	10 745 576	882 620	8,21%
Participations versées	2 226 403	2 314 128	-87 725	-3,79%
Sinistres à la charge des réassureurs	-18 405 611	-27 700 434	9 294 823	-33,55%
Total	162 834 475	151 925 926	10 908 549	7,18%

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition ainsi que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2025 de **38 458 625** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Frais d'acquisition	38 165 440	32 067 506	6 097 934	19,02%
Commissions sur acceptations	280 234	226 492	53 743	23,73%
Commissions versées / AFF. coassurance Réassurance	12 951	13 394	-443	-3,31%
Total	38 458 625	32 307 391	6 151 234	19,04%

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31-12-2025 est de **7 630 340** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Frais d'administration - Frais interne	4 451 666	5 319 174	-867 508	-16,31%
Frais d'administration - Frais externe	3 178 674	3 572 944	-394 270	-11,03%
Total	7 630 340	8 892 118	-1 261 778	-14,19%

5-6 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques englobent les charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition et les dotations aux provisions sur créances douteuses.

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2025 de **2 188 961** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Dotat° / Prov. Créances douteuses	2 652 718	1 920 385	732 333	38,13%
Reprise / Prov. Créances douteuses	-1 541 687	-99 442	-1 442 245	1450,34%
Dotat° / Prov. Valeurs en contentieux	94 764	23 646	71 118	300,76%
Reprise / Prov. Valeurs en contentieux	-60 538	-67 735	7 197	-10,63%
Dotat° / Prov. effets à l'encaissement	21 852	366 130	-344 278	-94,03%
Reprise / Prov. effets à l'encaissement	0	-20 000	20 000	-100,00%
Reprise / Prov. agents en contentieux	-1 276	-6 938	5 662	-81,61%
Autres	1 023 128	2 397 570	-1 374 442	-57,33%
Total	2 188 961	4 513 616	-2 324 655	-51,50%

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Produits de placements

Les produits de placements présentent un solde au 31-12-2025 de **37 303 855 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Revenus des immeubles	1 516 164	1 746 292	-230 129	-13,18%
Revenus des valeurs mobilières	13 397 169	11 297 392	2 099 777	18,59%
Revenus des obligations	10 020 948	10 111 307	-90 359	-0,89%
Revenus des BTA	6 633 705	5 470 580	1 163 125	21,26%
Revenus des autres placements	5 289 637	5 859 802	-570 165	-9,73%
Reprise sur provisions & amortissements	192 949	520 603	-327 653	-62,94%
Revenus des dépôts	226 468	179 659	46 809	26,05%
Autres produits	26 816	28 194	-1 378	-4,89%
Total	37 303 855	35 213 829	2 090 027	5,94%

6-2 : Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31-12-2025 de **5 851 913 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Frais de gestion et frais financiers	3 684 117	3 792 812	-108 695	-2,87%
Pertes sur réalisation des placements	936 775	100 033	836 742	836,46%
Dotations aux provisions et aux amortissements	1 231 022	1 113 214	117 808	10,58%
Total	5 851 913	5 006 059	845 854	16,90%

6-3 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2025 de **191 431 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Récupérations Frais	1 419	9 072	-7 654	-84,36%
Autres produits non techniques	170 262	176 321	-6 059	-3,44%
Jetons de présence reçus	19 750	24 750	-5 000	-20,20%
Total	191 431	210 143	-18 713	-8,90%

6-4 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent au 31-12-2025 un solde de **6 851 402 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Autres charges non techniques	6 851 402	955 451	5 895 951	617,09%
Total	6 851 402	955 451	5 895 951	617,09%

6-5 : Impôts sur le résultat

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **10 167 021** DT qui se détail comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Impôts sur les sociétés	10 167 021	5 359 401	4 807 620	89,70%
Total	10 167 021	5 359 401	4 807 620	89,70%

6-5-1 : Décompte Fiscal

Passage du résultat comptable au résultat fiscal au 31-12-2025 :

RÉSULTAT COMPTABLE NET	26 092 950
RÉINTÉGRATIONS	14 838 709
1- Charges non déductibles :	452 333
2- Provisions :	2 185 950
3- Contribution Sociale de Solidarité (4%) :	1 016 702
4- Contribution permanente au profit du compte de la sécurité sociale (4%) :	1 016 702
5- Impôt sur les sociétés (40%) :	10 167 021
DÉDUCTIONS	15 514 105
1- Reprise sur provisions non déduites initialement :	1 082 640
2- Gains de changes non réalisés :	67 979
3- Déduction des bénéfices exceptionnels non imposables :	10 963 486
4- Déduction pour réinvestissements exonérés :	3 400 000
RÉSULTAT FISCAL	25 417 554

Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31-12-2025, le mouvement lié aux activités d'exploitation s'élève à **15 378 893** DT contre 9 654 994 DT au 31-12-2024.

7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31-12-2025, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à – **1 956 463** DT contre 4 719 413 DT au 31-12-2024.

7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux au 31-12-2025 est égal à **-14 310 915** DT contre -14 140 939 DT au 31-12-2024.

La trésorerie au 31-12-2025 est de **2 232 639** DT contre 3 121 124 DT au 31-12-2024 enregistrant une variation de trésorerie de -888 485 DT.

La liquidité au 31-12-2025 est répartie comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Banques	2 199 259	3 088 138	-888 879	-28,78%
CCP	14 809	14 809	0	0,00%
Caisse	18 570	18 177	394	2,17%
Total	2 232 639	3 121 124	-888 485	-28,47%

Annexes

Annexe N°8_ Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31-12-2025

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	141 703	311 048		452 751	122 901	0	18 802				141 703	0	311 048
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	3 157 257	585 454		3 742 712	2 449 605	0	332 480				2 782 085	0	960 627
1.3 Fonds de commerce				0	0	0					0	0	0
1.4 Acomptes versés				0	0	0					0	0	0
	3 298 961	896 502	0	4 195 463	2 572 506	0	351 282	0	0	0	2 923 788	0	1 271 674
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	8 701 357	1 109 017		9 810 373	6 409 136	0	503 417				6 912 554	0	2 897 820
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	2 738 413	395 552		3 133 966	1 629 921	0	192 239				1 822 160	0	1 311 806
2.3 Acomptes versés				0	0						0	0	0
	11 439 770	1 504 569	0	12 944 339	8 039 057	0	695 656	0	0	0	8 734 713	0	4 209 626
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	26 581 906	0	0	26 581 906	12 571 706	0			-471 933		13 043 639	0	13 538 267
3.2 Placements dans les entreprises liées	22 674 799	0	0	22 674 799	0	0	0	0	0	0	0	0	22 674 799
3.2.1 Parts	22 674 799	0	0	22 674 799	0	0		0		0	0	0	22 674 799
3.2.2 Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0					0	0	0
3.3.1 Parts	0			0	0	0					0	0	0
3.3.2 Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	0
3.4 Autres placements financiers	332 807 377	518 356 781	486 969 927	364 194 231	0	3 558 790	0	929 729	0	192 949	0	4 295 570	359 898 661
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	96 703 525	28 843 363	6 038 632	119 508 255	0	3 554 971		925 269		189 130	0	4 291 109	115 217 146
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	232 595 610	486 612 400	478 134 375	241 073 635	0	3 819		4 460		3 819	0	4 460	241 069 175
3.4.3 Prêts hypothécaire	0			0	0	0					0	0	0
3.4.4 Autres prêts	3 508 242	2 901 018	2 796 920	3 612 340	0	0					0	0	3 612 340
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	0			0	0	0					0	0	0
3.4.6 Autres	0		0	0	0	0					0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées	910 945	0	5 325	905 619	0	0					0	0	905 619
3.6 Placements des contrats en UC	0			0	0	0					0	0	0
	382 975 027	518 356 781	486 975 253	414 356 555	12 571 706	3 558 790	0	929 729	-471 933	192 949	13 043 639	4 295 570	397 017 347
TOTAL:	397 713 757	520 757 852	486 975 253	431 496 357	23 183 269	3 558 790	1 046 938	929 729	-471 933	192 949	24 702 141	4 295 570	402 498 647

Annexe 9_ Etat récapitulatif des placements au 31-12-2025

	<u>Valeur</u>	<u>Valeur</u>	<u>Juste</u>	<u>Plus ou moins-value latente:</u>
	<u>brute:</u>	<u>nette:</u>	<u>valeur:</u>	
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	26 581 906	13 538 267	27 807 393	1 225 487
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	108 730 417	106 763 204	208 028 860	99 298 442
Autres parts d'OPCVM	33 452 637	31 128 741	34 053 269	600 632
Obligations et autres titres à revenu fixe	241 073 635	241 069 175	255 884 511	14 810 876
Autres prêts et effets assimilés	3 612 340	3 612 340	3 612 340	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	905 619	905 619	905 619	-
Total	414 356 555	397 017 347	530 291 992	115 935 437
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	373 375 037	356 035 828	397 559 880	24 184 843
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	45 764 696	45 351 653	45 351 653	- 413 043

Annexe N°10_ Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31-12-2024

Année d'inventaire:	2020	2021	2022	2023	2024
Au 31/12/2022					
Règlements cumulés	106 749 289	102 381 289	91 916 001		
Provisions pour sinistres	21 471 724	35 394 401	75 038 066		
total charges des sinistres	128 221 013	137 775 690	166 954 068		
Primes acquises	183 468 976	200 427 595	221 729 599		
% sinistres / primes acquises	69,89%	68,74%	75,30%		

Année d'inventaire:	2020	2021	2022	2023	2024
Au 31/12/2023					
Règlements cumulés	109 468 514	109 709 303	117 342 430	108 471 998	
Provisions pour sinistres	15 446 685	20 331 036	33 038 178	92 736 370	
total charges des sinistres	124 915 198	130 040 338	150 380 608	201 208 369	
Primes acquises	183 468 976	200 427 595	221 729 599	246 460 047	
% sinistres / primes acquises	68,09%	64,88%	67,82%	81,64%	

Année d'inventaire:	2020	2021	2022	2023	2024
Au 31/12/2024					
Règlements cumulés	112 143 938	113 773 429	125 268 313	159 610 562	113 782 752
Provisions pour sinistres	5 641 848	11 478 597	19 488 210	38 159 951	88 606 688
total charges des sinistres	117 785 786	125 252 026	144 756 523	197 770 513	202 389 439
Primes acquises	183 468 976	200 427 595	221 729 599	246 460 047	263 407 133
% sinistres / primes acquises	64,20%	62,49%	65,29%	80,24%	76,84%

Annexe11_ Ventilation des charges et des produits des placements au 31-12-2025

	<u>revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Raccordement</u>
Revenu des placements immobiliers	-	1 516 164	1 516 164	<i>PRNT11</i>
Revenu des participations	5 326 880	25 134 530	30 461 410	<i>PRNT11+PRNT13+PRNT14</i>
Revenu des autres placements		5 326 282	5 326 282	<i>PRNT12</i>
Total produits des placements	5 326 880	31 976 976	37 303 855	
Intérêts		830 258	830 258	<i>CHNT11</i>
Frais externes		2 612 414	2 612 414	<i>CHNT11</i>
Autres frais	-	2 409 241	2 409 241	<i>CHNT11+CHNT12+CHNT13</i>
Total charges des placements	-	5 851 913	5 851 913	

Annexe 13_ Résultat technique par catégorie d'assurance au 31-12-2025

	A.T.	INCENDIE	AUTO	INDIVIDUEL ACCIDENT	VOL	MALADIE	R.S	R.C	MARITIME	ACCEPTATIONS	Total:
Primes acquises	0	33 877 897	93 508 084	3 162 419	2 558 058	124 661 937	17 731 581	8 026 975	4 214 009	1 415 958	289 156 918
<i>Primes émises</i>	0	34 178 481	97 321 748	3 250 436	2 544 669	125 487 991	17 587 575	8 544 918	3 810 057	1 321 774	294 047 649
<i>Variation des primes non acquises</i>	0	-300 583	-3 813 664	-88 016	13 389	-826 054	144 005	-517 943	403 951	94 184	-4 890 731
Charges de prestations	25 534	-10 365 159	-53 573 482	-413 013	-316 739	-115 342 334	-3 235 137	-1 652 242	-1 281 156	-364 553	-186 518 281
<i>Prestations et frais payés</i>	-55 723	-7 191 202	-56 763 256	-265 221	-357 449	-110 073 241	-2 637 969	-2 239 927	-1 527 550	-128 546	-181 240 085
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	81258	-3 173 957	3 189 775	-147 792	40 709	-5 269 092	-597 168	587 685	246 394	-236 007	-5 278 195
Solde de souscription	25 534	23 512 739	39 934 602	2 749 406	2 241 319	9 319 603	14 496 444	6 374 733	2 932 852	1 051 405	102 638 637
Frais d'acquisition	-2 803	-4 881 478	-14 987 719	-884 897	-666 483	-10 663 135	-2 789 158	-1 135 612	-971 841	-280 234	-37 263 362
Autres charges de gestion nettes	-5 289	-730 801	-5 324 835	-19 490	-109 908	-113 572	-283 869	-265 362	-400 101	0	-8 353 226
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-8 092	-5 612 279	-20 312 555	-1 004 387	-776 391	-11 776 707	-3 073 027	-1 400 974	-1 371 942	-280 234	-45 616 588
Produits nets de placements	52 499	2 082 239	10 333 360	173 012	125 248	5 658 695	988 208	947 798	338 425	108 440	20 807 922
Participation aux résultats		28 901	200 000	-9 486	-1 320	-83 607	1 479	-28 782	62 410	0	169 594
Solde financier	52 499	2 111 139	10 533 360	163 526	123 928	5 575 088	989 687	919 016	400 835	108 440	20 977 516
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	0	-29 259 666	-2 193 683	-381 915	-1 979 392	-26 200 758	-15 826 861	-6 754 749	-3 209 323	0	-85 806 346
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	0	4 393 661	81 264	255	197 827	9 492 272	1 806 305	1 239 307	1 194 721	0	18 405 611
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	0	3 284 691	153 691	106 600	-41 044	637 865	952 650	632 975	-241 344	0	5 486 114
Part des réassureurs dans les provisions pour égalisation et équilibrage		0	0	0	0	26 765	0	0	0		26 765
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	36 373	0	0	15 218	0	50 993	0	357 903	0	460 487
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	0	4 726 912	0	153 614	786 577	6 045 765	4 658 061	754 040	612 161	0	17 737 130
Solde de réassurance et/ou rétrocession	0	-16 818 029	-1 958 727	-121 446	-1 020 815	-9 998 091	-8 358 852	-4 128 426	-1 285 853	0	-43 690 239
Résultat technique	69 941	3 193 570	28 196 680	1 787 099	568 041	-6 880 107	4 054 252	1 764 347	675 892	879 610	34 309 327
Informations complémentaires											
Provisions pour primes non acquises à la clôture	0	4 699 909	39 465 838	887 382	297 265	7 944 727	5 421 892	4 267 098	338 597	748 776	64 071 485
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	0	4 399 325	35 652 174	799 366	310 655	7 118 673	5 565 897	3 749 155	742 548	842 961	59 180 754
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	0	18 811 513	146 362 599	374 784	548 291	20 815 294	3 980 406	12 907 304	4 392 252	961 943	209 154 385
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	0	15 613 959	145 194 404	226 904	589 067	16 774 233	3 379 630	13 523 969	4 573 851	725 936	200 601 952
Provisions mathématiques à la clôture	1 393 158	2 679	14 651	0	0	144 156	0	0	0	0	2 824 644
Provisions mathématiques à l'ouverture	1 474 416	2 854	15 068	0	0	1 100 837	0	0	0	0	2 593 176
Provisions pour risques en cours à la clôture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	0	0	0	0	0	212 117	0	0	0	0	212 117
Prévisions de recours à la clôture	0	10 451	119 73 835	0	0	568 000	0	66 111	735 881	0	13 354 277
Prévisions de recours à l'ouverture	0	14 375	7 326 518	0	0	2 062 960	0	96 387	680 113	0	10 180 353

**Annexe16_ Tableau de raccordement du résultat technique par
catégorie d'assurance aux états financiers au 31-12-2025**

	<u>raccordement</u>	<u>TOTAL</u>
Primes acquises		289 156 918
<i>Primes émises</i>	<i>PRNV11 1°colonne</i>	294 047 649
<i>Variation des primes non acquises</i>	<i>PRNV12 1°colonne</i>	- 4 890 731
Charges de prestations		- 186 518 281
<i>Prestations et frais payés</i>	<i>CHNV11 1°colonne</i>	- 181 240 085
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	<i>CHNV12,CHNV2,CHNV3,CHNV6 1°colonne</i>	- 5 278 195
Solde de souscription		102 638 637
Frais d'acquisition	<i>CHNV41,CHNV42</i>	- 37 263 362
Autres charges de gestion nettes	<i>CHNV43,PRNV2,CHNV5</i>	- 8 353 226
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 45 616 588
Produits nets de placements	<i>PRNT3</i>	20 807 922
Participation aux résultats	<i>CHNV3</i>	169 594
Solde financier		20 977 516
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	<i>PRNV11 2°colonne</i>	- 85 806 346
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	<i>CHNV11 2°colonne</i>	18 405 611
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	<i>PRNV12,CHNV12 2°colonne</i>	5 512 880
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	<i>CHNV3 2°colonne</i>	460 487
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	<i>CHNV44</i>	17 737 130
Solde de réassurance et/ou rétrocession		- 43 690 239
Résultat technique		34 309 327
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		64 071 485
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		59 180 754
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		209 154 385
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		200 601 952
Provisions mathématiques à la clôture		2 824 644
Provisions mathématiques à l'ouverture		2 593 176
Provisions pour risques en cours à la clôture		-
Provisions pour risques en cours à l'ouverture		212 117
Prévisions de recours à la clôture		13 354 277
Prévisions de recours à l'ouverture		10 180 353

Rapports des Commissaires Aux Comptes

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA SA »**

64, Rue de Palestine. 1002 Tunis.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ASSURANCES MAGHREBIA SA qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025 faisant apparaître un total de **571 506 036** Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de **26 092 950** Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de **2 232 639** Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la Loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- Evaluation des provisions techniques :

Risque identifié

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 267 467 276 DT, représentent le poste le plus important du passif au regard d'un total bilan de 571 506 036 DT.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Les méthodes d'estimation des provisions techniques sont précisées dans la note 4.2.2 aux états financiers.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions techniques et leur conformité au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Effectuer des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative ;
- Prendre connaissance et vérifier les travaux effectués par l'actuaire contrôleur ;
- Valider les cadrages comptabilité/gestion ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul ;
- Vérifier, par sondage, l'évaluation de la provision pour sinistres à payer selon notre évaluation du risque et compte tenu des dispositions de la circulaire du ministre des finances n° 258/2010 ;
- Mettre en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- Procéder à l'examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces

estimations mis en œuvre par la direction.

- **Evaluation des placements :**

Risque identifié

Les placements figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 397 017 347 DT au 31 décembre 2025.

La norme comptable tunisienne NCT31 dispose qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision alors que les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée sur la base de plusieurs facteurs et fait appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

Les informations fournies par la Société au sujet de l'évaluation de ses placements sont présentées à la note 2.2 des états financiers.

Le poids de ces actifs dans le bilan et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à les considérer comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier les méthodologies retenues pour l'évaluation des placements au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation des placements ;
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires ;
- Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions significatives de l'exercice ;
- Procéder au rapprochement avec les rapports obtenus du gestionnaire d'actifs.

- **Evaluation des provisions pour dépréciation des créances sur assurés et intermédiaires d'assurance :**

Risque identifié

Les provisions pour dépréciation des créances sur assurés et sur intermédiaires d'assurance totalisent 46 483 850 DT au 31 décembre 2025. L'estimation de ces provisions requiert l'exercice du jugement de la direction pour la détermination de la base de provisionnement, tenant compte des modalités de calcul prévues par la décision du CGA n° 1/2021 en date du 1^{er} décembre 2021 fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'estimation de ces provisions constituait un point clé de l'audit.

Synthèse de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la méthodologie définie au niveau de la décision du CGA n° 1/2021 en date du 1^{er} décembre 2021
- Procéder au rapprochement des créances comptables avec l'arriéré issu du système d'information

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à

apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Respect de la réglementation relative au secteur des Assurances

En outre, et en application des dispositions de la circulaire du ministre des finances n°258 du 2 octobre 2010, nous avons fait appel à un actuare agréé pour la revue des provisions techniques et des conditions tarifaires. A l'issue de ses travaux, nous estimons que les provisions techniques sont correctement évaluées et suffisantes pour couvrir les engagements futurs de la société.

Tunis, le 17 Avril 2026

P/F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

P/Cabinet GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA SA »

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la Conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

- La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 1^{er} juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En 2025, la société **ASSURANCES MAGHREBIA** propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention. L'avenant est entré en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2025.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* a facturé au 31-12-2025 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* la somme de **57 221 DT HT**.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1 Convention de prestation de service conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

La Société *CODWAY* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion juridique.

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de **50.000** DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 1 janvier 2018, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.2- Convention d'assistance conclue entre La Société ASSURANCES MAGHREBIA et La Société CODWAY

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* a conclu une convention d'assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec sa filiale la Société *CODWAY* avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- Système d'Information ;
- Assistance et Développement Logiciel ;
- Audit Informatique ;
- Business Process Outsourcing (BPO).

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* a facturé en 2025 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant de **1 637 466** DT HT.

B.3 Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *CODWAY*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *CODWAY* le 3^{ème} étage de l'immeuble sis au 24 rue Royaume d'Arabie Saoudite, à usage de bureaux, pour une période commençant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Le loyer est fixé à **25 293** DT HT.

En plus, la société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *CODWAY* le 4^{ème} étage de l'immeuble résidence du Lac Bloc H sis à la rue du Lac Tanganyika, à usage de bureaux, pour une période commençant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Le loyer est fixé à **64 996** DT HT.

B.4- Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au titre de 2025 est fixé à **32 966** DT HT.

B.5- Convention de prestation de service conclue entre la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion des prestations en matière juridique ;
- le contrôle de la conformité ;
- la gestion des risques ;
- l'audit interne ; et
- l'informatique.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de **120.000** DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 3 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.6- Convention de délégation de gestion de produits conclue entre la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié par délégation à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

A partir du 1^{er} juin 2019, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- des travaux liés au marketing.

En contrepartie, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* un montant forfaitaire annuel de **50.000** DT HT, sur présentation de facture.

B.7- Contrat de gestion de patrimoine immobilier conclue entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE*

La société «*ASSURANCES MAGHREBIA*» a confié à la Société «*ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE*» la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 1^{er} juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la société « **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** » a facturé en 2025 à la société « **ASSURANCES MAGHREBIA** » la somme de **232 301 DT HT**.

B.8- Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

La société « **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** » donne en location à la société « **ASSURANCES MAGHREBIA** » trois locaux de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah Saad à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer est fixé à **41 876 DT HT**.

En plus, la société « **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** » donne en location à la société « **ASSURANCES MAGHREBIA** » le local de l'immeuble sis à Rue Nelson Mandela Tunis. Le loyer au 31-12-2025 est fixé à **166 972 DT HT**.

B.9- Convention conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société UNION FINANCIERE HOLDING

En vertu de l'accord du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2018, la société **UNION FINANCIERE HOLDING** a facturé en 2025 à la société **ASSURANCES MAGHREBIA** la somme de **1 503 271 DT HT** en contre partie des prestations servies en matière de conseils et d'assistances.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Rémunération du Président du Conseil :

La rémunération du président du conseil d'administration de la société est fixée par décision du conseil d'administration tenu le 31 Mai 2024. Cette rémunération annuelle est de 160.000 DT Brut.

2. Rémunération du Directeur Général :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général de la société est fixée à 165.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2024. D'autre part, le Directeur Général bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

3. Rémunération du Directeur Général Adjoint :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 150.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2024. D'autre part, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration :

Les jetons de présence sont fixés à 12 500 DT Brut par an et par administrateur. Ce montant a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2025.

5. Rémunération des membres des autres comités :

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés dans l'exécution de ses missions, à savoir :

1. Le Comité Permanent d'Audit : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 10 000 DT Brut par an et par membre.
2. Le Comité de Gestion des Risques : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 10 000 DT Brut par an et par membre.
3. Le Comité de nominations et de rémunérations : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 10 000 DT Brut par an et par membre.

Ces émoluments ont été fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2025.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 Avril 2026

P/ F.M.B.Z-KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

P/ Cabinet GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS